

Page : 1/13

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 15.04 (remplace la version 15.03)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: nitrate de potassium
- · Code du produit: 1524
- · No CAS: 7757-79-1 · Numéro CE: 231-818-8
- · Numéro d'enregistrement 01-2119488224-35-XXXX
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

- · Catégorie du produit
- PC0 Autre
- PC4 Produits antigel et de dégivrage
- PC11 Explosifs
- PC12 Engrais
- PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques
- PC16 Fluides de transfert de chaleur
- PC17 Fluides hydrauliques
- PC19 Intermédiaire
- PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
- PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
- PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
- Catégorie de processus
- PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
- PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
- PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
- PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
- PROC5 Mélange dans des processus par lots
- PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

(suite page 2)

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 15.04 (remplace la version 15.03)

Nom du produit: nitrate de potassium

(suite de la page 1)

Page : 2/13

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

PROC16 Utilisation des carburants

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils

PROC22 Fabrication et traitement de minéraux et/ou de métaux à une très haute température

PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes à très haute température

PROC26 Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de la substance

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

· Emploi de la substance / de la préparation Substances chimiques de laboratoire

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

PANREAC QUIMICA S.L.U.

Tel. (+34) 937 489 400

C/Garraf 2

Fax. (+34) 937 489 401

Polígono Pla de la Bruguera

e-mail: product.safety@itwreagents.com

E-08211 Castellar del Vallès (Barcelona)

- · Service chargé des renseignements: email: product.safety@panreac.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

Tel.: (+34) 937 489 499

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Ox. Sol. 2 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

(suite page 3)

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 15.04 (remplace la version 15.03)

Nom du produit: nitrate de potassium

(suite de la page 2)

Page : 3/13

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS03

- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage/une protection auditive.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du CO2, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour

l'extinction.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.1 Substances
- · No CAS Désignation

7757-79-1 nitrate de potassium

- · Code(s) d'identification
- · Numéro CE: 231-818-8

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- · Après contact avec la peau:

Nettoyer à l'eau et au savon. Si possible, laver également avec du polyéthylène-glycol 400.

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Faire boire de l'eau (maximal 2 verres).
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux

Dyspnée

Vertiges

(suite page 4)

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Page: 4/13

Numéro de version 15.04 (remplace la version 15.03)

Nom du produit: nitrate de potassium

(suite de la page 3)

Migraine

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Eau

Dioxyde de carbone

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Effet comburant par libération d'oxygène.

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Non combustible.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière.

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la substance.

Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Eviter la formation de poussière.

Nettoyer.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussière.

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

(suite page 5)

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Page : 5/13

Numéro de version 15.04 (remplace la version 15.03)

Nom du produit: nitrate de potassium

(suite de la page 4)

Le produit n'est pas inflammable.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:

L'emballage ne doit être ouvert que sous aspiration locale.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Ne stocker qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

Tenir les emballages fermés.

- · Température de stockage recommandée: Température ambiante
- Classe de stockage: 5.1 B
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant

· DNEL		
Oral	Long-term - systemic effects, general population	12,5 mg/kg
Dermique	Long-term - systemic effects, worker	20,8 mg/kg
	Long term - systemic effects, general population	12,5 mg/kg
Inhalatoire	Long-term - systemic effects, worker	36,7 mg/m3
	Long-term - systemic effects, general population	10,9 mg/m3

· PNEC

Aquatic compartment - freshwater	0,45 mg/L
Aquatic compartment - marine water	0,045 mg/L
Aquatic compartment - water, intermittent releases	4,5 mg/L
Sewage treatment plant	18 mg/L

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection respiratoire nécessaire en cas de formation de poussières.

- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Filtre P1
- · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 6)

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 15.04 (remplace la version 15.03)

Nom du produit: nitrate de potassium

(suite de la page 5)

Page : 6/13

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection
- · Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Solide
· Couleur: Incolore
· Odeur: Inodore

· Seuil olfactif: Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation: 334 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 400 °C

· Inflammabilité Favorise l'inflammation des matières combustibles.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.
 Supérieure: Non déterminé.
 Point d'éclair Non applicable.
 Température de décomposition: 400 °C

• pH 5-7,5

· Viscosité:

Viscosité cinématiqueDynamique:Non applicable.Non applicable.

· Solubilité

l'eau à 20 °C: 320 g/l

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
 Pression de vapeur: Non applicable.

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 Densité de vapeur:
 Caractéristiques des particules
 2,109 g/cm³
 Non déterminé.
 Non applicable.
 Voir point 3.

(suite page 7)

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Page : 7/13

Numéro de version 15.04 (remplace la version 15.03)

Nom du produit: nitrate de potassium

(suite de la page 6)

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Cristalline

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

· Température d'inflammation: Non déterminé.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Masse moléculaire 101,1 g/mol

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant

· Matières solides comburantes Peut aggraver un incendie; comburant.

Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité oxydant
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux matières organiques.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles:

méteaux alcalins

sulfures

phosphore

Métaux, en poudre

bore

charbon/suie

phosphures

magnésium

Réactions au contact de matières inflammables.

(suite page 8)

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 15.04 (remplace la version 15.03)

Nom du produit: nitrate de potassium

(suite de la page 7)

Page: 8/13

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas de d'incendie: voir paragraphe 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Nous ne disponsons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit.

· Composa	nt	Type	Valeur	Espèce
Oral	LD50	3.750 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)		

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritant effect

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

irritations

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · En cas d'inhalation Irritations des voies respiratoires.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Type d'ess	· Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation				
EC50	490 mg/l (daphnia magna)				
EC0	200 mg/l (fish)				
LC50/48 h	490 mg/l (Aquatic Invertebrata)				
LC50/96 h	1.378 mg/l (fish)				
	>98,9 mg/l (Oncorhynchus mykiss)				
NOEC	180 mg/L (micro-organisms)				

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Page : 9/13

Numéro de version 15.04 (remplace la version 15.03)

Nom du produit: nitrate de potassium

(suite de la page 8)

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste); peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · DOT, ADR, IMDG UN1486
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **DOT** Potassium nitrate

· ADR NITRATE DE POTASSIUM POTASSIUM NITRATE

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · DOT



• Classe 5.1 Matières comburantes.

· Label 5.1

· ADR



Classe 5.1 (O2) Matières comburantes.

(suite page 10)

Page: 10/13 Date d'impression: 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 15.04 (remplace la version 15.03)

Nom du produit: nitrate de potassium

	(suite de la page
Étiquette	5.1
· IMDG, IATA	
51	
Class	5.1 Matières comburantes.
· Class · Label	5.1 Matieres comburantes. 5.1
	0.1
· 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Matières comburantes.
 Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 	50
· No EMS:	F-A,S-Q
Stowage Category	A
· Stowage Code	SW23 When transported in BK3 bulk container, se
	7.6.2.12 and 7.7.3.9.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformémen aux instruments de l'OMI	nt Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 25 kg
_	
	On cargo aircraft only: 100 kg
· ADR	On cargo aircraft only: 100 kg
· ADR · Quantités limitées (LQ)	5 kg
	5 kg Code: E1
Quantités limitées (LQ)	5 kg Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30
Quantités limitées (LQ)	5 kg Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieu
· Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5 kg Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30
Quantités limitées (LQ)	5 kg Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieu 1000 g
· Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	5 kg Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieu 1000 g 3
· Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport	5 kg Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieu 1000 g 3
· Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels · IMDG	5 kg Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieu 1000 g 3 E 5 kg Code: E1
· Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels · IMDG · Limited quantities (LQ)	5 kg Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieu 1000 g 3 E 5 kg Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g
· Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels · IMDG · Limited quantities (LQ)	5 kg Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieu 1000 g 3 E 5 kg Code: E1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance est comprise
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t

(suite page 11)

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Numéro de version 15.04 (remplace la version 15.03)

Nom du produit: nitrate de potassium

(suite de la page 10)

Page: 11/13

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) la substance n'est pas comprise
- Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT la substance est comprise
- · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 la substance n'est pas comprise
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Date de la version précédente: 01.07.2021 Numéro de la version précédente: 15.03

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (RÈACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes - Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Annexe: Scénario d'exposition

· Désignation brève du scénario d'exposition

Formulation and packing/repacking of substances and mixtures Utilisation en laboratoire

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

(suite page 12)

FR

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Page: 12/13

Numéro de version 15.04 (remplace la version 15.03)

Nom du produit: nitrate de potassium

(suite de la page 11)

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie du produit

PC0 Autre

PC4 Produits antigel et de dégivrage

PC11 Explosifs

PC12 Engrais

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

PC16 Fluides de transfert de chaleur

PC17 Fluides hydrauliques

PC19 Intermédiaire

PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau

PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

PROC16 Utilisation des carburants

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils

PROC22 Fabrication et traitement de minéraux et/ou de métaux à une très haute température

PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes à très haute température

PROC26 Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de la substance

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

(suite page 13)

Date d'impression : 25.05.2023

Révision: 25.05.2023

Page : 13/13

Numéro de version 15.04 (remplace la version 15.03)

Nom du produit: nitrate de potassium

(suite de la page 12)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- · Etat physique Solide
- · Concentration de la substance dans le mélange Matière première.
- Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité ≤ 1 tonnes par jour
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Tenir éloigné des substances combustibles.

Eviter de respirer les particules.

Utilisation intérieure.

Utilisation extérieure.

 $\cdot \ \textbf{Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur}$

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures techniques de protection

Aucune mesure particulière n'est requise.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection respiratoire nécessaire en cas de formation de poussières.

- Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR